

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Membres
De l'Association **LES JARDINS D'IDEES**
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LES JARDINS D'IDEES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Règles et méthodes comptables - Règles générales" de l'annexe concernant la valorisation des stocks mise en place sur 2013.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2014



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

COMPTES ANNUELS

2013

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

ASS LES JARDINS D'IDEES

43 Rue Villedieu
25701 VALENTIGNEY CEDEX

APE : 0113Z
Siret : 41206860300031



EXCO CAP AUDIT Exincourt

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de DIJON

EXINCOURT Cédex

Tél : 03.81.71.72.00

Fax : 03.81.71.72.01

Courriel : secait@exco.fr

Philippe POURCELOT - Expert-Comptable associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	123 587		123 587	123 587
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind	447 812	341 772	106 040	57 658
Autres immobilisations corporelles	21 857	21 058	799	3 199
Immobilisations en cours	27 726		27 726	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15 763		15 763	15 763
TIAP & autres titres immobilisés	2 050		2 050	2 050
Prêts				
Autres immobilisations financières	330		330	30
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	639 125	362 831	276 294	202 288
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnemen				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	21 895		21 895	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	50 830	2 612	48 218	41 256
Autres créances	51 823		51 823	51 403
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	241 067		241 067	206 078
Charges constatées d'avance	6 376		6 376	3 205
ACTIF CIRCULANT	371 991	2 612	369 379	301 942
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	1 011 116	365 443	645 673	504 229

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	273 668	232 910
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	25 597	62 325
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 369	-36 728
FONDS PROPRES	285 895	258 506
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	15 069	15 069
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	15 069	15 069
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	300 964	273 575
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	115 169	
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	115 169	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 960	116 327
Dettes fiscales et sociales	79 140	91 742
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 417	
Autres dettes	20 024	22 052
Produits constatés d'avance		533
DETTES	344 709	230 654
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	645 673	504 229

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
Ventes de marchandises	159 077	154 247
Production vendue	90	
Prestations de services		
Produits des activités annexes	852	742
Production stockée		
Production immobilisée	14 590	
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	471 918	477 883
Reprises et Transferts de charge	59 001	55 711
Autres produits	35	49
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations		
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	705 562	688 631
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	37 415	36 002
Variation de stock de matières premières	-21 895	
Autres achats non stockés	35 051	34 800
Charges externes	156 428	141 273
Impôts et taxes	18 252	21 194
Salaires et Traitements	407 870	412 348
Charges sociales	79 719	76 236
Amortissements et provisions	27 535	22 366
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 045	2 488
Charges d'exploitation	742 420	746 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	-36 858	-58 075
Produits financiers	5 613	4 963
Charges financières	1 997	10
Résultat financier	3 616	4 953
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	-33 242	-53 122
Produits exceptionnels	20 741	19 147
Charges exceptionnelles		1 543
Résultat exceptionnel	20 741	17 605
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	868	1 211
EXCEDENT OU PERTE	-13 369	-36 728

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS

Compte de Résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES JARDINS D'IDEES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 645 673 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 13 369 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La valorisation des stocks a été mise en place pour la première fois sur l'exercice 2013, pour un montant de 21 895.10 €. Il s'agit du stock de légumes mis en chambre froide et du stock de bocaux de soupe, de confiture et de haricots verts.

La valorisation a été effectuée à partir du prix pratiqué par la Coopérative SCOT LA CIGOGNE, distributeur, grossiste, 100% bio, spécialisé en fruits et légumes, produits laitiers, fromages, et produits d'épicerie.

Des immobilisations en cours ont été constatées au 31/12/2013 concernant l'implantation d'un verger, pour un montant de 20 477.79€.

Le prix de revient des plantations est constitué par le prix d'achat des plants et les frais de plantations proprement dits jusqu'à ce que la plantation soit arrivée au stade de production normale, augmenté des frais de personnel ayant participé aux opérations de plantation.

Ces immobilisations figureront en " Immobilisations En-Cours" jusqu'à la date de la première récolte, estimée à septembre 2015.

Le point de départ de l'amortissement est déterminé pour les plantations de vergers à partir de l'exercice comprenant la première " petite récolte".

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La structure ne dispose pas de contributions volontaires en nature. Le loyer des terrains occupés est désormais une charge.

La structure n'a pas recours au bénévolat pour la gestion de ses activités, en dehors des membres de son conseil d'administration.

La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n°19 révisée et par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC ; aboutirait à un engagement de 3 885.17 € au 31 décembre 2013.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié
- Age de départ : 62 ans
- Taux de turn-over moyen
- Revalorisation annuelle des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2013
- Taux moyen de charges sociales : 40 %
- Taux d'actualisation brut : 3.25 %

Un nouvel atelier et chantier d'insertion ÉRIGE a été créé, reprenant l'activité taille de pierre assurée jusque-là par les Jardins d'IDÉES. L'activité de cette nouvelle entité a démarré au 15/04/2013.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	522 343	98 639		620 982
Immobilisations financières	17 843	300		18 143
Total	540 186	98 939		639 125
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	337 908	24 922		362 831
Immobilisations financières				
Total	337 908	24 922		362 831
ACTIF NET				276 294

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 112 158 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 799		2 799
Prêts			
Autres	330		330
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 830	50 830	
Autres	51 823	51 823	
Charges constatées d'avance	6 376	6 376	
Total	112 158	109 029	3 129
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Client Facture a établir	36 901
Produits à recevoir	3 571
Produit Recevoir	9 736
Intérêts Cokus Recevoir	1 357
Subv investissement à recevoir	9 448
Subv exploit à recevoir	29 030
Total	90 043

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 344 709 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	115 169	8 494	36 826	69 848
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 960	126 960		
Dettes fiscales et sociales	79 140	79 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 417	3 417		
Autres dettes (**)	20 024	20 024		
Produits constatés d'avance				
Total	344 709	238 034	36 826	69 848
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Frs, factures non parvenu	114 573
Prov. Congés Payés	13 591
Charges Sociales CP	3 180
Autres Charges à payer	6 414
Total	137 757



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 376		
Total	6 376		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

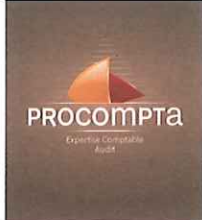
Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 6 327 euros

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 386 heures.



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Aux Membres
de l'Association LES JARDINS D'IDEES
43 rue Villedieu
BP 56
25701 VALENTIGNEY CEDEX



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.


Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2014


Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY